

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **VILLE de LONGEVILLE-lès-METZ**

### **ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté municipal N° 48/2016 du 07 avril 2016, le Maire de la Ville de LONGEVILLE-lès-METZ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de modification N°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville.

La présente procédure concerne la modification du règlement de la zone UBb boulevard Saint-Symphorien et a pour objet de modifier les règles d'implantation des constructions par rapport aux voies pour favoriser le renouvellement urbain des activités en mutation.

Elle a pour objet la réduction d'emprise de la zone 1AUHb et la réintégration en zone urbaine des emprises non maintenues en zone à urbaniser.

Elle vient préciser les dispositions réglementaires applicables aux servitudes d'emplacement réservé pour mixité sociale.

À cet effet, Monsieur Gérard Guillaume, a été désigné par le président du tribunal administratif de Strasbourg en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement de Monsieur Gérard Guillaume, Monsieur Gilbert Gill, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie du mardi 03 mai 2016 au vendredi 03 juin 2016 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture, c'est-à-dire du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures soit pendant 32 jours.

Le Commissaire Enquêteur recevra les jours et heures suivants en mairie :

- Le mercredi 04 mai 2016 de 09 heures à 11 heures 30
- Le mardi 10 mai 2016 de 16 heures à 18 heures 30
- Le vendredi 20 mai 2016 de 09 heures à 11 heures 30
- Le vendredi 03 juin 2016 de 16 heures à 18 heures 30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur MAIRIE, rue Robert Schuman 57050 Longeville-lès-Metz.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de Longeville lès Metz le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département de la Moselle et au président du tribunal administratif de Strasbourg.

Le public pourra consulter ce rapport à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire

**Alain CHAPELAIN**